

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et ont besoin du concours des institutions scolaires.

C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants et les jeunes, un lieu de plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

Instaurer un climat de confiance réciproque

- L'établissement s'engage à :
 - Respecter les choix éducatifs des parents à la maison.
 - Informer la famille des comportements qui peuvent poser souci.
 - Créer un climat de confiance (disponibilité, accueil, bienveillance).
- La famille s'engage à :
 - Respecter les choix éducatifs et pédagogiques de l'équipe éducative.
 - Se tourner vers l'équipe éducative dès qu'une situation interpelle et ne pas intervenir directement auprès des enfants concernés.
 - Faire confiance aux compétences professionnelles de l'équipe éducative.
- L'élève s'engage à :
 - Accepter les solutions proposées par les adultes.
 - Respecter les différents partenaires.

Communiquer, informer pour rendre l'école lisible

- L'établissement s'engage à :
 - Faire une réunion par classe pour présenter l'année scolaire.
 - Informer les parents des sorties et actions menées à l'école.
 - Communiquer via divers supports.
 - Informer les familles des incidents éventuels.
 - La famille s'engage à :
 - Informer l'enseignant des événements qui peuvent perturber l'enfant.
 - Participer aux réunions d'information.
 - Répondre aux documents dans les délais.
 - S'intéresser à la vie de l'école et de ses associations.
 - L'élève s'engage à :
 - Transmettre les documents à ses parents.
-

Collaborer pour un meilleur suivi scolaire

- L'établissement s'engage à :
 - Mettre en œuvre le règlement intérieur.
 - Informer les parents des difficultés ou des progrès des élèves.
 - Être dans un projet de réussite pour chaque élève.
 - Motiver les initiatives personnelles des élèves.
- La famille s'engage à :
 - Respecter le règlement intérieur.
 - Informer les enseignants des suivis extérieurs en cours ou en projet.
 - S'appuyer sur tous les personnels et partenaires de l'école.
 - Lire et signer le livret et en discuter avec son enfant.
 - Accompagner l'enfant dans ses devoirs.
- L'élève s'engage à :
 - Faire ses devoirs.
 - S'impliquer dans la vie de l'école au travers des projets et des divers temps forts (actions de solidarité et partage, célébrations...).

Cette relation confiante se vit dans le cadre fixé par :

- Le règlement intérieur qui détermine les règles nécessaires à la vie commune.

Ces divers documents, élaborés, en communauté éducative, sous l'autorité du chef d'établissement, appellent l'adhésion de chacun. Ils sont présentés et remis lors de l'entretien d'inscription pour vérifier que le projet parental d'éducation et le projet personnel de l'élève peuvent bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement. Pour manifester cette adhésion, famille et élève apposent leur signature sur le présent document.

Ces signatures attestent la volonté commune à l'ensemble des acteurs – équipe éducative, parents, élèves – de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour **aider chaque enfant à s'épanouir et à grandir**.

Le chef d'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire une famille dans le cas d'un non respect de la présente charte.

Date :

NOM de la famille :

Signatures :

Le chef d'établissement



Les parents

L'élève